

Mise en ligne : 14 février 2017.
Dernière modification : 29 février 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES PÉTROLES

S.A., 1^{er} mars 1904, p. 20 ans, prolongée le 1^{er} mars 1924, p. 30 ans.

TUNISIE

(Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 7 avril 1904)

Suivant acte -sous-seing privé du 1^{er} mars 1904, enregistré et déposé, formation d'une société sous la raison sociale « Société tunisienne des pétroles », avec siège à Tunis, au capital de 400.000 francs, divisé en 800 actions de 500 francs.

Paul LAMBERT,

(Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie, 1912)

MORENO (Raffaello), 25 déc. 1844, Tunis, off. de la Couronne d'Italie. Banquier et négociant, 12, rue d'Angleterre, Tunis. ÉTUDES : École privée et collège de l'abbé François Bourgade. Juge au tribunal consulaire italien jusqu'à la suppression des juridictions ; anc. président de la Chambre de commerce italienne ; député scolaire nommé par le Gouvernement italien pour les écoles de Tunis ; membre du Conseil supérieur de l'hôpital israélite ; administrateur de la Banque commerciale tunisienne et de la Société tunisienne des pétroles, conseiller d'escompte à la Banque de l'Algérie, conseiller municipal de Tunis.

Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie, 1918

Huiles minérales. — Par les soins du commissariat général aux essences et combustibles, la Tunisie a reçu, vers la fin de 1918, un approvisionnement important de pétrole et d'essence, qui est parvenu à un moment où la pénurie de ces combustibles commençait à constituer une gêne sérieuse pour la population.

La revente des pétroles et essences ainsi fournis par la Métropole a été confiée à la Société Tunisienne des Pétroles.

Les huiles minérales, pétroles, essences et produits similaires avaient été assujettis par le décret du 24 avril 1916 à de sévères formalités à la détention et à la circulation dans un intérêt de défense nationale et notamment pour empêcher le ravitaillement des sous-marins ennemis. Le maintien de cette mesure ne présentant plus aucune utilité depuis la signature de l'armistice, un décret du 26 novembre 1918 a supprimé toutes ces formalités et abrogé le décret du 24 avril 1916.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES PÉTROLES
S.A. au capital de 3,2 MF.

Siège social : Tunis, 22, av. de France
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 925)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

CURTELIN (Jean-Baptiste) ¹, 5, pl. de la Bourse, Tunis ;
CIRIER (Fabien), r. des Belges, Tunis ;
GAUDIANI (Antoine), 66, r. de Naples, Tunis ;
MOREUS [sic : MORENO], r. d'Angleterre, Tunis ;
MOWINCKEL, à Gênes.
CONCINA, à Gênes ;

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ATTIA ², à Paris ;
SCARAPA (Federico), à Alger.

Objet. — Import. et commerce en général du pétrole de toute provenance et de leurs dérivés en Tunisie.

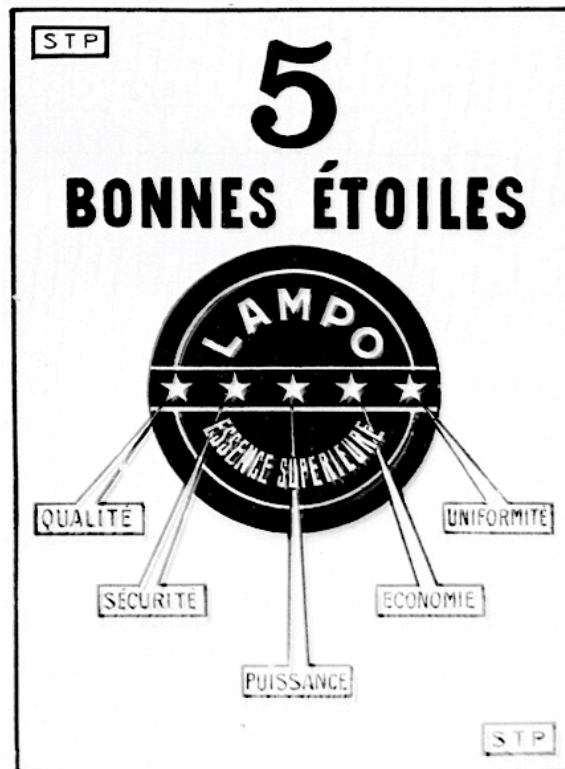
Capital social. — 3,2 MF en 6.400 act. de 500 fr. À l'origine, 0,4 MF ; porté en 1911 à 0,8 MF, à 1,6 en 1917 et en 1923 à la somme actuelle.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Le surplus aux act., sous déduction de toutes sommes portées au fonds de réserve extraord. par décision de l'ass.

Premier salon tunisien de l'automobile
Stand de la Société tunisienne des pétroles.
(*L'Afrique du Nord illustrée, 18 décembre 1926*)

¹ Jean-Baptiste Curtelin : né le 25 nov. 1850 à Chambéry. En Tunisie (1881) : négociant à Tunis, agent général de l'Urbaine (Vie et Incendie), président de la *Dépêche tunisienne*, administrateur des Eaux minérales d'Aïn-Garci (1900), de la Cie des eaux thermales et du domaine de Korbous (1905), de l'Afrique française à Alger (assurances), de la Société tunisienne des pétroles, de la Société tunisienne pour le transports de carburants (1925), de la Société anonyme pour le congrès eucharistique de Carthage (1929). Vice-président de la municipalité de Tunis (1911), remplacé fin 1931 par M^e Thiaucourt. Un monument est élevé à sa mémoire en 1935. Chevalier (1911), puis officier (1922) de la Légion d'honneur.

² Giuseppe/Joseph Attia (1864-1928) : assureur à Tunis, puis, après la Grande Guerre, à Paris. Ancien directeur du journal *l'Unione* et ancien administrateur de l'Imprimerie Rapide de Tunis, ancien administrateur des Eaux minérales d'Aïn-Garci et des Stations hivernales africaines (1900), de la Compagnie des thermes et du domaine de Korbous (1905) ; ancien président de la Compagnie des Phosphates d'Aïn-Taga et Bou-Gamouche(1907). Officier de la Légion d'honneur. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_Ain-Taga.pdf



Ce stand, admirablement présenté et organisé d'une façon parfaite, a su attirer la curiosité et provoquer l'engouement du public. C'est un bel effort dont il convient (le féliciter sans réserves la Société Tunisienne des Pétroles.

Tout ce qui se rapporte à son organisation : voitures de livraison moderne, poste de distribution, en un mot tout les accessoires indispensables pour livrer en gros ou en détail au public et aux garages figurent dans ce stand.

C'est que la Société Tunisienne des Pétroles, la plus ancienne des maisons de la Régence et la doyenne de nos sociétés de carburants, se devait d'avoir une présentation en harmonie avec son passé et son présent glorieux. Noblesse oblige.

Quelques détails sur sa création, son développement et son évolution actuelle montreront les efforts prodigieux accomplis par cette puissante société.

*
* * *

Fondée par MM. H. Mangano et G. di Léon, en 1904, cette société a toujours contribué au développement de l'automobilisme et de la motoculture dans un pays où le progrès dans ces branches était une nécessité.

C'est grâce aux stocks importants que peut entreposer la Société Tunisienne des Pétroles que, pendant toute la guerre, l'essence et le pétrole n'ont pas fait défaut en Tunisie.

En 1921, cette société a pu enfin obtenir l'autorisation, si longtemps désirée, de construire un dépôt dans le port de Tunis. Le quai des Phosphates ne pouvait pas mieux être choisi pour cette construction, comprenant un matériel complet et nouveau. Des bateaux-citerne font sans cesse la navette entre notre port et celui de La Goulette, où ils chargent leurs tanks.

Afin de se rendre indépendante pour les transports par mer, la Société Tunisienne des Pétroles a fait construire une moto-goélette à laquelle on a donné le nom de *MotoI*. Ce navire-citerne de 250 tonnes, muni d'un moteur semi-Diesel de 120 C.V., inscrit à la

première cote du Lloyd Register et au Bureau Veritas est destiné au ravitaillement de ses nombreux dépôts de la côte tunisienne.

Pour les dépôts de l'intérieur, elle a une vingtaine de véhicules automobiles (camionnettes et camions avec remorques) qui roulent sans cesse. Ces véhicules servent aussi à faire les livraisons dans les propriétés des colons qui se trouvent éloignés des centres de ravitaillement ou des gares.

Pour contribuer au développement de l'automobilisme, la Société Tunisienne des Pétroles, en 1924, a installé le premier distributeur d'essence sur trottoir de la Tunisie. Ses installations, munies de distributeurs Gilbert et Barker, de réputation mondiale, évitent aux garagistes les manipulations dangereuses de l'essence et les automobilistes peuvent faire le plein de leurs réservoirs en quelques secondes à peine et sont certains de recevoir une quantité de carburant scrupuleusement exacte.

La Société Tunisienne des Pétroles n'a pas seulement pensé aux gros consommateurs tels que les garagistes et les colons, elle a pensé aussi aux ménagères en mettant à leur disposition du pétrole d'excellente qualité en bidons de 5 litres, dont le petit bec breveté permet le remplissage d'une lampe ou de tout autre réservoir si petit soit-il sans l'emploi d'un entonnoir et évite tout gaspillage.

Nous savons que cette société est seule importatrice, pour la Tunisie, de l'essence « Lampo », du pétrole « Adriatic » et du « Gas-Oil Motol », carburants de toute première qualité.

Au commencement de l'année prochaine, la Tunisienne des Carburants s'installera dans ses nouveaux bureaux, actuellement en construction au n° 12 de l'avenue de Paris.

*
* * *

La Société Tunisienne des Pétroles, à laquelle nous consacrons cette étude, est si intimement mêlée à l'activité économique de la Tunisie, elle lui apporte quotidiennement un concours économique complet et si apprécié que l'on peut dire qu'elle a réellement acquis le droit de cité parmi nous, et qu'on lui est redevable, dans ce pays, en très grande partie, de l'essor pris ces dernières années par la traction mécanique sous toutes ses formes.

*
* * *

Ce qui a beaucoup contribué à placer l'essence Lampo, création de cette société, parmi les produits préférés des automobilistes, c'est l'adaptation parfaite de ce merveilleux carburant à toutes les situations qui peuvent se présenter, surtout dans une région aussi mouvementée que la Tunisie, au chauffeur voyageant pour son plaisir ou pour ses affaires. La carburation est non seulement liée à la valeur et à la pureté de l'essence qui passe par le carburateur, mais à une foule d'agents extérieurs parmi lesquels la pression atmosphérique, la plus ou moins haute température de l'air, l'état hygrométrique de l'atmosphère entrent pour un coefficient qui est loin d'être négligeable. Que de fois, pour ne citer qu'un exemple pris au cours de randonnées dans les environs immédiats de Tunis, n'avons-nous pas été amenés à remarquer combien varie le travail du moteur selon les endroits où nous nous trouvons ! Nous devons dire en toute impartialité que la fameuse et vraiment supérieure essence Lampo nous a donné les résultats les plus satisfaisants et nous a assurés d'une régularité de marche que nous n'avons retrouvée bien rarement avec un autre carburant, car il convient de préciser que loin de nous hypnotiser sur la valeur de cette marque, pour réelle qu'elle soit, nous avons tenu à faire, sur ce point, des expériences avec toutes les essences concurrentes.

Dans le fond des vallées, comme sur le haut des montagnes, l'essence Lampo nous a donné cette belle régularité qui est une de ses plus merveilleuses caractéristiques.

Que de fois au cours de longs trajets n'avons-nous pas eu l'occasion de constater un étouffement du moteur au passage dans le fond d'une vallée. Il fallait alors changer de vitesse et passer celle au-dessous pour éviter à la voiture cette attitude difficile qu'elle paraissait prendre pour conserver sa vitesse. Arrivé au sommet de la colline, la voiture semblait alors grimper toute seule, elle offrait une sensation de trop grande facilité.

N'est-ce pas le fait d'utiliser une essence faite pour ces altitudes ou plutôt pour une température spéciale ?

Ce sont là des observations rigoureusement exactes qui constituent les meilleures preuves de valeur réelle d'un produit.

L'essence Lampo permet d'obtenir la moyenne la plus honorable, et de conserver au moteur son allure régulière et constante.

Nous n'attirerons pas l'attention sur l'organisation parfaite de ses dépôts, sur l'agencement remarquable de son réseau de succursales, mais ce qui a frappé le public, et ce qui, en dehors d'autres qualités nombreuses, l'a aidée à recruter une clientèle chaque jour plus nombreuse et obstinément fidèle, c'est la qualité vraiment supérieure de ses produits, leur raffinement parfait, leur régularité exceptionnelle, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans les meilleurs produits similaires.

Le personnel de la société est en harmonie avec l'importance et la valeur morale de toute la société. Une affabilité constante, un souci toujours en éveil de donner satisfaction à leur clientèle, des rapports commerciaux agréables, telles sont les qualités sympathiques qui président aux destinées de l'expansion de cette firme en Tunisie.

Les collaborateurs et employés sont toujours triés avant de pénétrer dans cette grande maison. Le même principe doit régner entre ces collaborateurs et employés que celui qui est de règle vis-à-vis de la clientèle. Et c'est pourquoi, à la Société Tunisienne des Pétroles, règne cette entente et cette coordination du travail qui font la force des grandes organisations, les conduisant tout naturellement vers les plus étonnants succès.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES PÉTROLES

S.A. au capital de 3,2 MF.

Siège social : Tunis, 22, av. de France

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 943)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

CURTELIN (Jean-Baptiste), 5, pl. de la Bourse, Tunis ;

CIRIER (Fabien), r. des Belges, Tunis ;

CONCINA (Dino), à Gênes ;

COMBA (C.A.), à Tunis ;

GAUDIANI (Antoine), 66, r. de Naples, Tunis ;

MORENO, r. d'Angleterre, Tunis ;

MOWINCKEL, à Gênes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ATTIA (Giuseppe) ³, à Paris ;
SCARAPA (Federico), à Alger.
